

**NOTRE CONSEIL : DÉCLAREZ
VOS PLUS OU MOINS-VALUES
SUR IMPOTS.GOUV.FR,
C'EST PLUS SIMPLE**

Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2011

- sur les cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et les clôtures de PEA;
- sur le MATIF, les marchés d'options négociables et les bons d'option;
- sur les cessions de parts de FCIMT

1 VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE

Nom, prénoms ou dénomination	M THOMAS THIBAUT		
Numéro SIRET		Code NACE	
Adresse	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN		

2 ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D.: déclaration)

Annexe 2074-I	D. 2074-II-DOM	D. 2075	D. 2074-DIR	D. 2074-IMP	D. 2074-ET
---------------	----------------	---------	-------------	-------------	------------

3 PERSONNES DOMICILIÉES HORS DE FRANCE: REPRÉSENTANT ACCRÉDITÉ PAR LE CÉDANT

EN CAS DE CESSIONS DE DROITS SOCIAUX POUR LES PARTICIPATIONS SUPÉRIEURES À 25 % (voir notice explicative p. 8 > cas particuliers)

Nom, prénoms ou dénomination sociale	
Adresse en France	

ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT À COMPLÉTER ET À SIGNER

Je soussigné _____

agissant en qualité de _____

(si le représentant est une personne morale, indiquez la qualité: gérant, président-directeur général, etc.)

accepte de représenter le vendeur désigné ci-dessus, dans les conditions prévues aux articles 244 bis A et 244 bis B du code général des impôts.

Je m'engage, en conséquence, à acquitter, en ses lieu et place, l'impôt sur la plus-value des droits sociaux, tant en vertu de la présente déclaration que d'un éventuel contrôle ultérieur, ainsi que l'amende qui pourrait être appliquée.

Date et signature: _____

Faites précéder la signature de la mention manuscrite *lu et approuvé*

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES : LIQUIDATION DES DROITS ET PAIEMENT DU PRÉLÈVEMENT

MODE DE PAIEMENT	NUMÉRAIRE	VIREMENT BDF ^{1,2}	CHÈQUE BANCAIRE ²	AUTRE	
CAS 1	LIGNE 1110	X 19% =	+ PÉNALITÉS ³	=	
CAS 2	LIGNE 1110	X 50% =	+ PÉNALITÉS ³	=	
PRISE EN RECETTE (A135)	DROITS	PÉNALITÉS ³	N°	DATE	
PRISE EN CHARGE	DROITS	PÉNALITÉS ³	N°	DATE	

1. Banque de France
2. À l'ordre du Trésor Public
3. éventuelles

4 VOS PLUS OU MOINS-VALUES SUR VALEURS MOBILIÈRES ONT ÉTÉ CALCULÉES PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET VOUS AVEZ ÉGALEMENT RÉALISÉ AU MOINS UNE « OPÉRATION PARTICULIÈRE »

401 Nom et adresse des intermédiaires

TITRE 1 _____

TITRE 2 _____

TITRE 3 _____

402 Plus ou moins-values calculées par vos intermédiaires financiers	TITRE 1	+	TITRE 2	+	TITRE 3	=
403 Total de la ligne 402 (+ ou -): à reporter page 4 ligne1001						

5 **VOS CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS**

500 **DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979**

501 Prix effectif d'acquisition: valeurs françaises à revenu variable et valeurs françaises à revenu fixe

502 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972: valeurs françaises à revenu variable

503 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978: valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable

510 **VOS RÉSULTATS DÉTERMINÉS PAR VOUS-MÊME**

511 Désignation des titres et des intermédiaires financiers

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
512 Date de la cession, du rachat ou du versement du complément de prix			
513 Détermination du prix de cession des titres			
514 Valeur unitaire des titres			
515 Nombre de titres cédés	x	x	x
516 Montant global (lignes : 514 × 515)			
517 Frais de cession			
518 Montant net (lignes : 516 – 517)			
519 Détermination du prix d'acquisition des titres			
520 Prix d'acquisition unitaire ou PMP			
521 Nombre de titres cédés	x	x	x
522 Montant global (lignes : 520 × 521)			
523 Frais d'acquisition			
524 Prix de revient (lignes : 522 + 523)			
525 Résultat (ligne 518 – ligne 524) précédé du signe + ou – selon le cas		+	+
526 Total de la ligne 525: à reporter ligne 551			=

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
527 <i>Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres</i>			
528 Montant des pertes imputées pour les titres concernés <i>Montant déjà compris ligne 525 (cf. notice page 5, cas particulier, annulation de titres)</i>			
529 Complément de prix			
530 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix			
531 Montant du complément de prix		+	+
532 Total de la ligne 531: à reporter ligne 551			=

540 **VOS RÉSULTATS DÉTERMINÉS DIRECTEMENT PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS OU LES PERSONNES INTERPOSÉES**

541 Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées

TITRE 1 SCI MICHEL THOMAS 67 BD EXELMANS PARIS

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
542 Résultat calculé (précédé du signe + ou – selon le cas)	3237	+	+
543 Total de la ligne 542: à reporter ligne 551			= 3237
	LIGNE 526	LIGNE 532	LIGNE 543
550 RÉCAPITULATION			
551 Total des différents types de cessions		+	+
552 Total de la ligne 551: à reporter ligne 1002			= 3237

6 CLÔTURE DE VOTRE PEA

601	PEA 1 Nom et prénoms du titulaire	<input type="text"/>	Date d'ouverture	<input type="text"/>
602	Nom et prénoms du gestionnaire	<input type="text"/>		
603	Adresse du gestionnaire	<input type="text"/>		
604	PEA 2 Nom et prénoms du titulaire	<input type="text"/>	Date d'ouverture	<input type="text"/>
605	Nom et prénoms du gestionnaire	<input type="text"/>		
606	Adresse du gestionnaire	<input type="text"/>		

610	CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE	PEA 1	PEA 2
611	Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture	<input type="text"/>	<input type="text"/>
612	Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés	<input type="text"/>	<input type="text"/>
613	Résultat (+ ou -) : ligne 611 – ligne 612	<input type="text"/>	<input type="text"/>
614	À compléter si vous avez Montant affecté dans les 3 mois du retrait ou du rachat du plan affecté tout ou partie du montant ligne 611	<input type="text"/>	<input type="text"/>
615	Montant des versements afférents au retrait ou rachat de la ligne 614 : dans des opérations visées ligne 612 × (ligne 614 / ligne 611)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
616	au § "Exception" p. 6 de la notice Gain net exonéré ou perte nette non imputable : lignes (614 – 615)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
617	Gain net ou perte nette : ligne 613 ou lignes (613 – 616)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
620	CLÔTURE AVANT 5 ANS : IMPOSITION DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE		
621	Si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 19%)	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
622	Total de la ligne 621 : à reporter page 4 ligne 1006		= <input type="text"/>
623	Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
624	Total de la ligne 623 : à reporter page 4 ligne 1021		= <input type="text"/>
630	CLÔTURE APRÈS 5 ANS : PRISE EN COMPTE DE LA PERTE UNIQUEMENT		
631	Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans (prise en compte de la perte nette)	<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
632	Total de la ligne 631 : à reporter page 4 ligne 1006 ou 1021 à votre convenance		= <input type="text"/>

7 VOS OPÉRATIONS SUR PARTS DE FCIMT

701	Nom et adresse des teneurs de compte (précédé du n° de part)	PART 1 <input type="text"/>			
702	Prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution	PART 1	PART 2	PART 3	TOTAL
703	Frais des intermédiaires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
704	Prix d'acquisition	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
705	Profit net ou perte nette (lignes : 702 – 703 – 704) (précédé du signe + ou – selon le cas) : Reportez le total page 4, ligne 1008	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

8 MONTANT DE VOS PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31.12.2010

02	03	04	05	06
07	08	09	10	

9 VOTRE OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PLUS-VALUES DE CESSIION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

901 Je demande expressément à bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu de la plus-value de cession des titres de sociétés qualifiées de jeunes entreprises innovantes (JEI) et je conserve tous les justificatifs fournis par la JEI et les tiens à la disposition de l'administration jusqu'au 31 décembre 2014

902 Désignation de la société

903 Montant de la plus-value pour laquelle je demande l'exonération (à reporter ligne 3 VP de la déclaration n° 2042 C)

10 RÉCAPITULATION DE VOS ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

	GAIN NET 2011	PERTE NETTE 2011	TOTAL
1000 OPÉRATIONS RELEVANT DU TAUX DE 19% : REPORT DES RÉSULTATS			
1001 Valeurs mobilières (calcul de vos intermédiaires) : ligne 403			
1002 Valeurs mobilières et droits sociaux : ligne 552	3237		3237
1003 Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite : 2074 DIR > ligne 620			
1004 Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation : 2074-I > ligne 315			
1005 Cessions de titres réalisées par les impatriés : 2074 IMP > ligne 610			
1006 PEA : lignes 622 et 632, ou justificatif bancaire		3968	-3968
1007 Marchés à terme et d'options négociables, bons d'option : justificatif bancaire (imprimé n° 2561 ter ou autre)			
1008 FCIMT : ligne 705, ou justificatif du teneur de compte			
1009 Total des compensations (+ ou -)			-731
1010 2074-I > ligne 501			+
1011 Gain net ou perte nette de l'année (+ ou -)			-731
1020 OPÉRATIONS RELEVANT DU TAUX À 22,5% : REPORT DU RÉSULTAT			
1021 Gain net ou perte sur PEA (+ ou -) : report des lignes 624 et 632 ou justificatif bancaire			

11 DÉCLARATION *Si vous transférez votre domicile fiscal à l'étranger et remplissez une déclaration n° 2074-ET mentionnant des plus-values en report ne remplissez pas ce cadre.*

1110 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES PLUS-VALUES			
Report du gain constaté ligne 1011			
Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite de ces gains			-
Total à reporter sur la 2042 ligne 3 VG			=
Report du gain sur PEA constaté ligne 1021			
Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite de ces gains			-
Total à reporter sur la 2042 C ligne 3 VM			=
1120 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES MOINS-VALUES			
Total des lignes 1011 + 1021 à reporter sur la déclaration 2042 ligne 3 VH			731
1130 VOUS AVEZ RÉALISÉ DES MOINS-VALUES ET DES PLUS-VALUES			
1131 Complétez si un gain est constaté ligne 1011	Gain ligne 1011 – perte ligne 1021		
	Total à reporter sur la 2042, ligne 3 VG (si gain sans pertes antérieures) ou 3 VH (si perte)		
1132	En cas de gain, imputez les pertes antérieures du cadre 8 dans la limite de ces gains		-
1133	Total à reporter sur la 2042, ligne 3 VG		=
1134 Complétez si un gain est constaté ligne 1021	Gain ligne 1021 – perte ligne 1011		
	Total à reporter sur la 2042 C, ligne 3 VM (si gain sans pertes antérieures) ou 2042 ligne 3 VH (si perte)		
1135	En cas de gain, imputez les pertes antérieures du cadre 8 dans la limite de ces gains		-
1136	Total à reporter sur la 2042 C, ligne 3 VM		=

12 SUIVI DE VOS PERTES RESTANT À REPORTER SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2011

02	03	04	05	06
07	08	09	10	11 731

13 VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CRÉANCES EN REPORT D'IMPOSITION

1301 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement (article 150-0 D bis du CGI) <i>Report de la ligne 224 de la déclaration n° 2074-I</i>	
1302 Gains d'apport de créance en report d'imposition <i>Report de la ligne 311 de la déclaration n°2074-I</i>	
1303 Total à reporter ligne 8UT de la déclaration 2042	